



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. 92 44 41 Télégr. Intercourt, La Haye.

Communiqué

*non officiel
pour publication immédiate*

N° 79/4

Le 30 novembre 1979

Personnel diplomatique et consulaire des Etats-Unis à Téhéran
(Etats-Unis d'Amérique c. Iran)

Un télégramme est adressé à chacun des deux gouvernements

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Le Greffier de la Cour, sur l'instruction du Président, a adressé au Gouvernement des Etats-Unis et au Gouvernement de l'Iran le télégramme suivant :

"Ai l'honneur me référer à requête Etats-Unis d'Amérique du 29 novembre introduisant instance contre Iran et à demande indication mesures conservatoires déposée simultanément par Etats-Unis. Le Président me charge d'exprimer son espoir que les deux gouvernements concernés tiendront compte du fait que la question est à présent en instance devant la Cour internationale. Cela étant, conformément à l'article 74, paragraphe 4, du Règlement le Président appelle l'attention des deux parties sur la nécessité d'agir de façon telle que toute ordonnance que la Cour rendrait sur la demande de mesures conservatoires puisse avoir les effets voulus. Une communication analogue est adressée aujourd'hui au Gouvernement /des Etats-Unis d'Amérique/ /de l'Iran/. La Cour tiendra audience à une date rapprochée pour donner aux parties la possibilité de présenter leurs observations sur la demande de mesures conservatoires. Date et heure projetées pour cette audience lundi 10 décembre 15 heures."

Postoffice

30-11-79

19.15 coup